

Les îles Vierges britanniques – votre destination de choix pour la création de sociétés et de trusts

Anguilla – une juridiction spécifique avec une expertise unique offerte par ATU

Auteurs
Brigitte Gerster
Dr. Christoph Gutmann
ATU General Trust (BVI) Limited
Road Town, îles Vierges britanniques

ATU General Trust (BVI) Limited (ATU) est une société fiduciaire (trust company) des îles Vierges britanniques qui détient une Licence de Trust de Classe I (Class I Trust License), ce qui lui permet d'offrir à sa clientèle des services de trusteeship et de gestion d'entreprise. L'entreprise opère avec succès dans cette juridiction depuis 1995. C'est une succursale de Allgemeines Treuunternehmen (ATU), l'une des premières sociétés fiduciaires du Liechtenstein fondée en 1929. Pendant 80 ans, le groupe ATU a répondu aux besoins d'une base de clientèle internationale avisée en pratiquant une approche scrupuleuse et professionnelle dans le domaine du conseil financier. Forte de cette tradition et de cette expérience, la succursale d'ATU basée aux BVI

offre une série de prestations financières émanant de la plus populaire des juridictions au monde en matière de sociétés: les îles Vierges britanniques.

En 2004, ATU General Trust (BVI) Limited a créé sa succursale anguillaise ATU Corporate Services (Anguilla) Inc. Elle détient une licence de gestion d'entreprise (Company Management License) régie par le Company Management Act (c.75) à Anguilla, ce qui lui permet de créer des International Business Companies (sociétés commerciales internationales), de les domicilier et de les gérer à Anguilla.

ATU General Trust (BVI) Limited s'est vue accorder le statut d'Overseas Agent (Agent pour l'outre-mer) d'ATU Corporate Services (Anguilla) Inc. Dès lors, la gestion des entreprises basées à Anguilla est entièrement mise en œuvre par notre team administratif expérimenté à partir de notre bureau sis aux BVI.

Dans l'intervalle, au vu du succès considérable enregistré par les activités d'ATU à Anguilla, ATU Corporate Services (Anguilla) Inc. a été élevée au rang de compagnie sœur d'ATU General Trust (BVI) Limited et opère désormais sous le nom de ATU General Trust (Anguilla) Inc. Cette dernière est autorisée à offrir une gamme complète de services financiers.



Bâtiment de ATU General Trust (BVI) Limited à Road Town, BVI

Constitution et administration de sociétés et de fondations, mise en œuvre de sociétés d'autres juridictions, sociétés fiduciaires, family office, conseil juridique et fiscal, conseil financier, En point de mire: Les îles Vierges britanniques et Anguilla. Conclusion de transactions, conseil en matière de fonds de placement et d'assurance, conseil relatif aux réglementations d'héritages et de successions, «Une relation fiable – même dans les temps de perpétuel changement», depuis 1929. Constitution et administration de sociétés et de fondations, mise en œuvre de sociétés d'autres juridictions, sociétés fiduciaires, family office, conseil juridique et fiscal, conseil financier, conclusion de transactions, conseil en matière de fonds de placement et d'assurance, conseil relatif

1. Les îles Vierges britanniques

1.1. Géographie

Les îles Vierges britanniques comprennent une soixantaine d'îles, de rochers et de cayes dont près de 21 îles sont constamment habitées, avec quelques îles qui sont des propriétés privées. L'archipel fait partie du groupe septentrional des îles du Vent (ou Leeward Islands) et se situe à une centaine de kilomètres à l'Est de Porto Rico. A l'exception d'Anegada, un atoll corallien, les îles sont d'origine volcanique et sont montagneuses. Tortola, la plus grande île du groupe, est dominée par le Mont Sage, à 543 mètres au-dessus du niveau de la mer. La capitale est Road Town, sur l'île de Tortola.



1.2. Population

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, la population totale des îles Vierges britanniques s'élevait à quelque 23'000



Scène de carnaval à Road Town

habitants, dont la majorité vivent sur Tortola. La population est composée des indigènes des îles Vierges appelés «belongers», d'expatriés provenant d'autres îles des Caraïbes ainsi que de professionnels expatriés employés dans les secteurs des services financiers et du tourisme.

1.3. Langue

La langue officielle est l'anglais, avec un dialecte oral parlé par les «Virgin Islanders» (indigènes des îles Vierges).

1.4. Religion

La grande majorité des habitants sont des chrétiens protestants, les dénominations chrétiennes les plus fréquentes étant les méthodistes (33%), puis les anglicans (17%), suivis d'un pourcentage plus réduit de catholiques (10%).

1.5. Politique

Les îles Vierges britanniques sont un territoire britannique d'outre-mer qui fait partie du Commonwealth britannique. Un Gouverneur nommé par la Couronne britannique exerce son mandat à Road Town et un Premier Ministre local est désigné lors des élections locales qui ont lieu au minimum tous les quatre ans. Il y a deux partis politiques, le Virgin Islands Party (VIP) et le National Democratic Party. Ce dernier a gagné les élections en août 2007, le Premier Ministre actuel du territoire étant M. Ralph O'Neil. Les deux partis politiques font preuve d'une



Une maison à Road Town

attitude bienveillante envers l'économie et apprécient les avantages que le secteur des services financiers apporte à leur territoire.

1.6. Economie

Les îles Vierges britanniques sont l'un des pays les plus prospères de la région des Caraïbes avec un PIB par habitant estimé à 46'000 dollars US (en 2006).

L'économie du territoire est presque entièrement basée sur deux secteurs: le tourisme et les services financiers. Bien que le tourisme puisse être considéré comme plus important que le secteur financier au vu du grand nombre d'entreprises liées au tourisme en mains locales, l'industrie des services financiers est économiquement plus conséquente dès lors que près de 50% des revenus du gouvernement proviennent directement des droits de licence acquittés pour des Business Companies basées aux îles Vierges britanniques et pour d'autres structures sous licence.

L'industrie touristique contribue à raison de 45% environ aux revenus du territoire. Les îles sont réputées pour leurs belles plages. Elles sont une destination de vacances populaire pour les agences de voyages américaines et aussi l'un des meilleurs lieux au monde pour les passionnés de voile. Bon nombre de visiteurs des îles Vierges sont des passagers de paquebots de croisière, mais ils n'y séjournent généralement que quelques heures et génèrent donc nettement moins de recettes pour le territoire.

La monnaie utilisée dans les îles Vierges britanniques est le dollar américain (depuis 1957).

1.7. Régime fiscal

Traditionnellement, les entreprises fondées sous l'ancienne forme juridique de l'International Business Company et sous la forme de l'International Limited Partnership n'ont jamais été soumises à un impôt quelconque sur le revenu dans les îles Vierges britanniques.



Bâtiment du gouvernement des îles Vierges britanniques

L'introduction du British Virgin Islands Business Companies Act 2004, qui est entré en vigueur au 1er janvier 2005, a également supprimé l'impôt sur le revenu pour les entreprises locales. A l'heure actuelle, les Business Companies créées en tant qu'entreprises locales et les Business Companies utilisées pour des clients internationaux s'acquittent d'une taxe due au gouvernement sous la forme de droits d'enregistrement sur la création de l'entreprise et, par la suite, sous la forme de droits annuels payés au gouvernement. Les BVI Trusts sont soumis à un droit de timbre de 100 dollars US au moment de leur création.

Le territoire ne connaît aucun impôt lié au capital.

Peut-être que le lecteur ne s'y intéresse guère, mais il faut noter que certaines formes d'impôt existent néanmoins dans les îles Vierges britanniques, à savoir un impôt sur les salaires de 8% applicable au-dessus de 10'000 dollars US.

2. Services offerts par ATU dans les îles Vierges britanniques

2.1. La Business Company

La plupart des professionnels connaissent sans doute déjà l'immense succès rapporté par les îles Vierges britan-

niques grâce à l'introduction en 1984 de l'International Business Companies Act sous lequel ont été créées environ 550'000 International Business Companies (IBC).

Avec le temps, la modernisation devint une évidence et, comme indiqué, le British Virgin Islands Business Companies Act 2004 est entré en vigueur le 1er janvier 2005. Depuis le 1er janvier 2007, toutes les anciennes IBC qui, avant cette date, ne se sont pas réenregistrées volontairement, ont été automatiquement réenregistrées et exercent désormais leurs activités sous le nouvel «Act». L'introduction de cette nouvelle législation a connu un succès phénoménal avec plus de 70'000 nouvelles créations d'entreprises pour la seule année 2007.

Les îles Vierges britanniques demeurent l'une des juridictions préférées pour la création de sociétés. Les avantages liés à la création d'une société BVI résident dans l'usage de la langue anglaise par la juridiction des BVI, dans sa stabilité et dans sa main-d'œuvre professionnelle expérimentée établie de longue date. Le système d'enregistrement des entreprises (VIRRGIN) est un outil rapide et très efficace utilisé tant pour les créations d'entreprises (habituellement dans les 24 heures) que pour les transactions postérieures à leur création.

La confidentialité est garantie, et les informations détaillées sur les directeurs

et les actionnaires ne sont pas des informations disponibles publiquement.

Les Business Companies peuvent être utilisées conjointement avec des VISTA Trusts, des Share Trusts et des Purpose Trusts. Elles peuvent aussi être utilisées en tant que Special Purpose Vehicles et en tant que Private Trust Companies afin de postuler pour l'obtention d'une Restricted Trust License, et elles peuvent également être créées en tant que Segregated Portfolio Companies.

L'émission d'actions au porteur est judiciairement réglementée, étant entendu que les parts au porteur doivent être déposées auprès d'un dépositaire autorisé. Veuillez noter toutefois qu'ATU n'a pas choisi d'obtenir le statut de dépositaire autorisé. ATU offre à ses clients des International Business Companies anguillaises fondées aux BVI en tant que solution alternative. Ce type d'entreprises vous sera présenté ultérieurement dans ce bulletin.

2.2. Le BVI Trust standard

Des trusts peuvent être créés sous la législation moderne actuellement en vigueur dans les îles Vierges britanniques.

Un BVI Trust peut fournir des intérêts viagers («life interests») ou peut aussi être de nature discrétionnaire. Un «life interest trust» combiné avec des pouvoirs discrétionnaires prédominants («overri-

ding discretionary powers») conférés au trustee est également une possibilité. Il est aussi possible de créer un «charitable trust» ou un «non-charitable trust».

Le délai maximum de perpétuité («maximum perpetuity period») applicable aux trusts créés sous la législation des îles Vierges britanniques est de 100 ans.

Le fait que les BVI ont adopté des règles strictes dites «anti-forced heirship rules» (règles contre la réserve légale) intéressera particulièrement un client domicilié dans une juridiction de droit civil.

2.3. Le Virgin Islands Special Trust (VISTA Trust)

L'introduction du Virgin Islands Special Trust Act (VISTA) en 2003 a apporté une solution aux problèmes rencontrés par le trustee lorsqu'il détient des parts d'une entreprise aux fins de succession. Traditionnellement, l'ancienne règle britannique dite du «prudent man of business» (règle de l'homme d'affaires prudent) oblige le trustee à préserver la valeur des actifs du trust et, de surcroît, exige d'un autre trustee qu'il surveille l'évolution du marché et de l'entreprise et qu'il intervienne dans les affaires d'une entreprise sous-jacente.

Les dispositions stipulées dans VISTA ont permis de résoudre le problème en respectant les souhaits du «settlor» (constituant) ainsi que son implication lorsqu'une entreprise familiale est placée dans une structure de trust, tout en allégeant simultanément certaines des obligations inhérentes au trustee. VISTA ne fournit pas seulement une solution, mais constitue en outre un outil parfaitement adapté aux complexités de la planification successorale des actifs d'un client.

2.4. Le Share Trust

Il s'agit d'un produit qui a été mis sur le marché assez récemment. Il est extrêmement innovant et permet d'économiser beaucoup de temps et d'argent.

Le Share Trust est utilisé exclusivement pour la planification successorale des parts détenues dans une British Virgin Islands Business Company. Basé sur les principes de VISTA, il fait en sorte que l'unique obligation du trustee soit de garantir que les parts détenues dans le trust sont transmises en conformité avec les souhaits du settlor au moment de son décès. De son vivant, la Business Company sous-jacente est gérée sous son contrôle et le settlor peut même révoquer le placement des parts dans le Share Trust.

Au décès du settlor et lors du transfert subséquent des parts effectué en conformité avec les documents du trust, le Share Trust sera résilié.

2.5. Une Restricted Class II Trust License pour une Business Company

Le détenteur d'une Restricted Class II Trust License est autorisé à fournir des services de trusteeship à un maximum de 50 trusts. Contrairement à la réglementation relative à la Private Trust Company, ces trusts ne doivent pas être des «related trusts» et il n'y a aucune restriction à l'encaissement de rémunérations.

Pour une Business Company qui demande l'octroi d'une telle licence («restricted license»), il n'est pas obligatoire de désigner des directeurs résidents. A titre de solution alternative, ATU peut fournir un directeur résident. Etre détenteur d'une Restricted Class II Trust License peut offrir un solide outil de marketing à un prestataire de services dans une autre juridiction.

2.6. La Private Trust Company («PTC»)

Les PTC sont un excellent outil de planification de fortune et de succession. Au fil des ans, ils sont devenus de plus en plus populaires pour planifier la gestion des actifs des familles aisées.

En août 2007, les îles Vierges britanniques ont promulgué une réglementation



Plage près de Road Town

tion qui autorise les PTC sans licence dans la juridiction. La création d'une PTC est aussi rapide et efficace que celle d'une BVI Business Company standard, moyennant l'unique restriction qui stipule que la mention «PTC» doit être incluse dans la raison sociale de l'entreprise et que le «memorandum of association» doit indiquer que le but de l'entreprise consiste à opérer en tant que «private trust company».

Une BVI PTC peut agir en tant que trustee de plus d'un trust pour autant qu'un settlor soit en lien avec les bénéficiaires du trust. Les trusts ayant un settlor différent peuvent être gérés par la même PTC pour autant que ces settlors aient aussi un lien familial.

Les settlors et leurs familles sont souvent réticents à céder le contrôle qu'ils ont sur des actifs à un trustee qui habite dans un pays lointain, un trustee qu'ils n'ont peut-être même jamais rencontré. Les PTC permettent à un settlor et/ou à des membres de sa famille de siéger au conseil d'administration, ce qui les autorise à garder le contrôle souhaité sur les actifs placés dans le trust. La confidentialité est garantie dès lors que les informations détaillées sur les directeurs ne sont pas des informations disponibles publiquement.

Il y a lieu de prêter attention aux modalités de détention des parts d'une PTC afin de garantir qu'il n'y aura pas de problèmes de succession. Les structures de détention privilégiées prévoient le

recours à un BVI Purpose Trust dont le seul but consiste à détenir les parts dans une ou plusieurs PTC.

2.7. L'International Limited Partnership

Le Partnership Act a été introduit en 1996.

Un International Limited Partnership est exonéré de tout impôt dans les BVI, mais n'est pas autorisé à exercer des activités commerciales dans la juridiction, ni avec des personnes résidentes.

Les International Limited Partnerships sont enregistrés dans le Registry of Corporate Affairs, et un «limited partner» peut être aussi simultanément un «general partner». Les informations sur l'identité des «partners» ne sont pas des informations publiquement disponibles.

3. Anguilla

3.1. Géographie



L'île principale d'Anguilla est une île plate constituée de corail et de calcaire. Son point le plus élevé est Crocus Hill situé à une altitude de 65 mètres. La surface de l'île est d'environ 90 kilomètres carré. Hormis les petites îles de Dog Island et Scrub Island, il existe plus d'une vingtaine d'autres îlots et cayes encore plus petits. Anguilla est l'une des îles du Vent

(Leeward Islands) les plus septentrionales. Située à l'Est de Porto Rico, elle se trouve juste au Nord de l'île de Saint-Martin/Sint Maarten, propriété de la France et des Pays-Bas. The Valley, sur l'île d'Anguilla, en est la capitale.

3.2. Population

La population d'Anguilla est d'environ 13'000 âmes. Tous les habitants vivent sur l'île principale d'Anguilla, avec une population non permanente dans les autres îlots et cayes.

3.3. Langue

La langue officielle est l'anglais. A l'exception d'autres langues parlées par des immigrants, la langue la plus communément pratiquée est une langue créole appelée «dialecte» ou «anguillien».

3.4. Religion

La population d'Anguilla est essentiellement de confession chrétienne protestante, les dénominations les plus importantes étant l'Eglise anglicane (29%) et l'Eglise méthodiste (24%). Les autres religions sont les adventistes du septième jour, les membres de l'Eglise de Dieu («Church of God»), les baptistes ainsi que 5,7% de catholiques.

3.5. Politique

Anguilla est un territoire britannique d'outre-mer et fait partie du Commonwealth britannique. Le pays est gouverné par un Conseil exécutif de ministres désigné par le Conseil législatif constitué de membres élus, présidé par un Gouverneur désigné par la Couronne britannique.

3.6. Economie

Moins prospère que les autres îles des Caraïbes, le PIB d'Anguilla était estimé à environ 8'800 dollars US par habitant

en 2004. Mais l'économie d'Anguilla connaît une expansion rapide, en particulier dans le secteur du tourisme où de grands projets sont en pleine expansion.

Les principaux autres secteurs sont l'industrie des services financiers et la pêche. Avec l'introduction d'une nouvelle législation conçue pour attirer les affaires, les services financiers se développent continuellement. La monnaie utilisée à Anguilla est le dollar des Caraïbes orientales (East Caribbean Dollar), avec un taux de change fixé à 2,68 dollars EC par dollar US. Le dollar américain lui-même est largement accepté.

3.7. Régime fiscal



Plage sur l'île principale d'Anguilla

Anguilla est une juridiction fiscale vraiment neutre. Il n'y a ni impôt sur le revenu, ni impôt sur les gains en capital, ni impôt immobilier, ni impôt sur les bénéfices, ni d'autres formes de taxation directe portant soit sur les particuliers, soit sur les entreprises, qu'ils/elles soient ou non résident(e)s d'Anguilla. Il y a toutefois un droit de timbre. Il est réglementé conformément au Stamp Act.



4. Produits offerts par ATU à Anguilla

4.1. L'International Business Company («IBC»)

Peut-être qu'elles ne sont pas aussi connues et aussi légendaires que les anciennes IBC (aujourd'hui: Business Companies) des îles Vierges britanniques, mais les IBC d'Anguilla offrent une solution alternative très compétitive. La Corporate Ordinance régit la création des IBC depuis le milieu des années 1990.

Anguilla a été la première juridiction à réaliser que la création d'un système online rapide et efficace fonctionnant 24 heures sur 24 pour la création de sociétés et pour les transactions ultérieures y afférentes était une condition sine qua non pour garantir le succès d'un centre financier qui offre des prestations de gestion et d'enregistrement d'entreprises. Le système ACORN a donc été lancé avec succès en 1998. Il permet de créer très rapidement de nouvelles entreprises.

Les informations détaillées sur les directeurs et les actionnaires ne sont pas publiquement disponibles. La confidentialité est donc garantie.

Une IBC anguillaise peut toujours choisir d'émettre des parts au porteur aussi longtemps que ces dernières sont détenues directement en dépôt par ATU ou par un Professional Service Client d'ATU.

Les lecteurs intéressés par la création de fonds de placement doivent tenir compte du fait qu'une IBC peut prendre la forme juridique d'une Protected Cell Company. Les professionnels s'accordent généralement pour considérer que la législation d'Anguilla fournit la forme de Protected Cell Company la plus efficace sur le marché des Caraïbes.

4.2. La fondation («foundation»)

Les fondations sont des institutions bien connues et bien comprises dans les pays de droit civil et offrent une solution alternative appropriée aux clients qui trouvent qu'il est difficile de comprendre le concept anglo-saxon de trust.

Comme Anguilla est une juridiction anglo-saxonne, cela renforce les avantages d'une «foundation» anguillaise. En effet, contrairement au droit civil, le common law anglo-saxon et la législation correspondante garantissent une protection des actifs et une planification de succession de manière générale. Il est à noter qu'Anguilla ne reconnaît pas la réserve légale forcée («forced heirship»), mais qu'elle a au contraire promulgué des lois qui s'y opposent («anti-forced heirship laws»). A la différence du trust, la «foundation» anguillaise a une personnalité juridique et n'a pas de délai de perpétuité («perpetuity period»). Elle peut donc durer aussi longtemps que vous le souhaitez.

Le gouvernement anguillais, avec une forte assistance de spécialistes du secteur, et en particulier d'ATU, a préparé et adopté l'Anguilla Foundation Act 2008. En tant que prestataire de services disposant d'une grande expertise dans le domaine des fondations anguillaises, ATU est en mesure de vendre ce nouveau produit spécifique et offre à ses clients la possibilité de redomicilier simplement et rapidement des fondations existantes ainsi que de créer facilement de nouvelles fondations.

Les auteurs du présent article, Brigitte Gerster et Dr. Christoph Gutmann se feront un plaisir de vous aider si vous souhaitez recevoir de plus amples renseignements à ce sujet. Veuillez prendre contact avec eux à l'adresse suivante:

ATU General Trust (BVI) Limited
3076 Sir Francis Drake's Highway
P.O. Box 3463
Road Town, Tortola
British Virgin Islands
T +1 284 494 1100
F +1 284 494 1199
info@atubvi.com
www.atubvi.com



Le bulletin ATU paraît en français, en allemand, en anglais et en italien et est une publication sporadique de Allgemeines Treuunternehmen, Vaduz. Son contenu a uniquement un but informatif et ne remplace pas le conseil juridique.